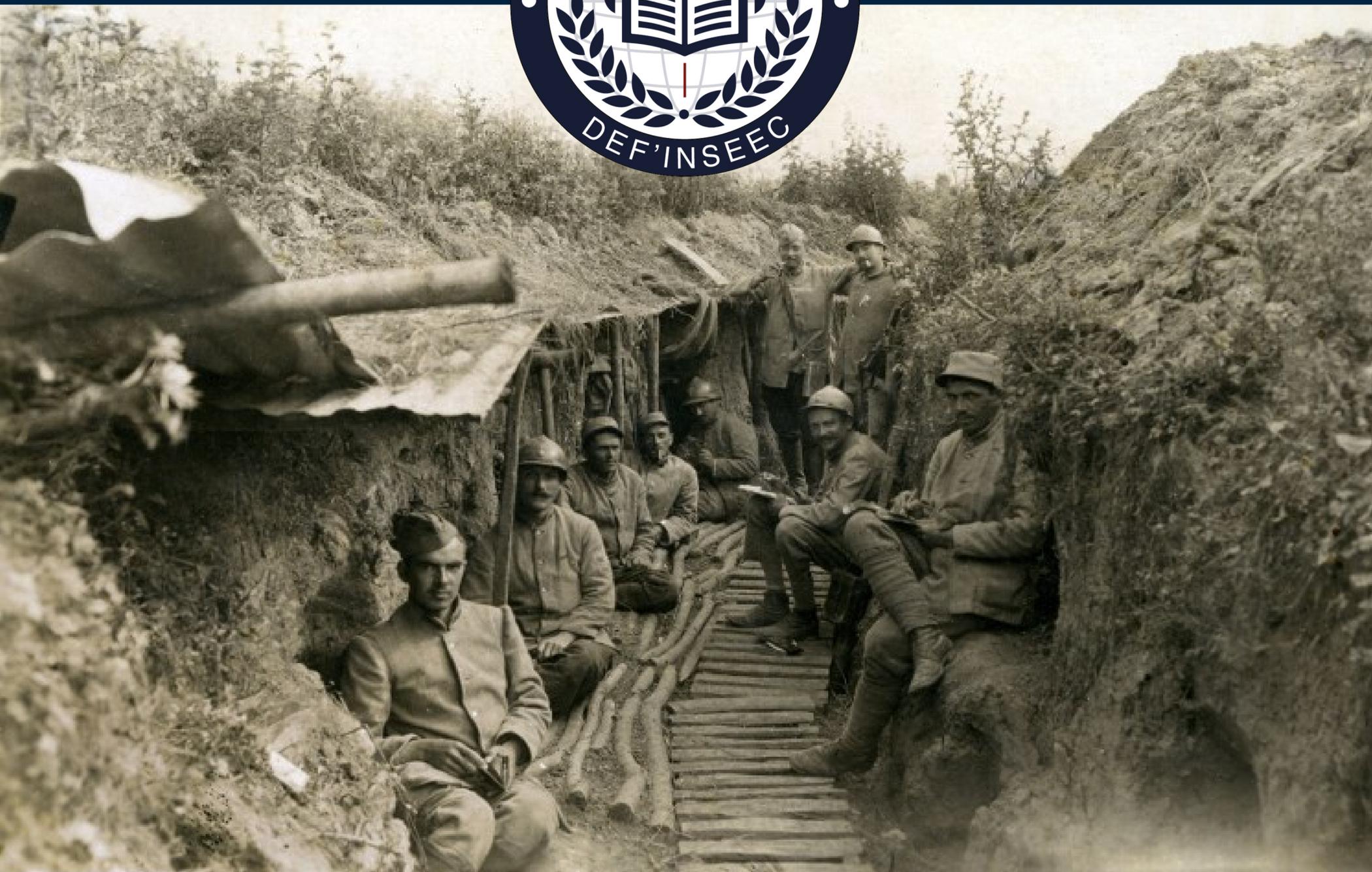


ARMÉE FRANÇAISE : L'ÉTERNEL DILEMME DE LA CONSCRIPTION

BASTIEN POULIQUEN
7 DÉCEMBRE



Crédit photo : Gusman / Leemage / AFP

DEF'INSEEC.COM

DEFINSEEC@GMAIL.COM

06 20 91 10 85

LE SPECTRE DE LA MOBILISATION GÉNÉRALE AU XIX SIÈCLE

La conscription renvoie à une inscription et levée annuelle des jeunes gens astreints au service militaire. Cela s'inscrit dans la logique révolutionnaire de la "Nation en armes", où chaque citoyen doit pouvoir répondre à l'appel de la Nation lorsque sa survie entre en jeu. Historiquement, c'est par la loi Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798 que la "*conscription obligatoire et universelle*" est instaurée. La levée en masse est poussée à son paroxysme durant les guerres révolutionnaires et de l'Empire.



Elle s'installe comme un nouvel impératif militaire, tout en traumatisant durablement les populations du vieux continent (entre 2,5 et 3,5 millions de soldats trouvent la mort durant les guerres de l'Empire). Ainsi, la question de l'armée idéale est sujette à débat dans la société française du XIXe siècle. En effet, si une armée réduite purement professionnelle est nullement envisageable, un service long et obligatoire pour tous les citoyens ne plaît pas aux populations.

Ce débat s'inscrit dans la poursuite des idéaux républicains dont la société française s'est imprégnée, y compris durant les périodes de la Restauration, de la Monarchie de Juillet et du Second Empire où la conscription générale n'existe théoriquement plus. En effet, on préfère le tirage au sort auquel est astreint tout citoyen atteignant ses 20 ans. L'égalité de ce système devait permettre de placer l'armée comme vecteur de cohésion entre les différentes couches de la société. Cependant, il est à noter que nombreux étaient les exemptés (situation familiale, métier, faiblesse de constitution...) et que les plus aisés pouvaient recourir au remplacement (système légal d'échange de numéro contre rémunération). De plus, se pose la question de la liberté, puisque le mythe de l'obéissance passive fondé sur l'inintelligence semble effacer la liberté individuelle au profit de l'efficacité martiale.

Cependant, la défaite de 1870 face à la Prusse va rebattre les cartes. En effet, la coalition des Etats Allemands dirigée par l'Empire prussien va user pour la première fois de la mobilisation moderne. Léon Gambetta, figure républicaine prônant la résistance à tout prix face à l'envahisseur allemand déclara : "*que pour tout le monde il soit entendu que quand en France un citoyen est né, il est né soldat*". Le contexte, aggravé par l'épisode de la Commune de 1871, va pousser à réformer la conscription. En 1872 est légiférée l'obligation pour tous les citoyens français de procéder à un service militaire d'un an, ainsi que l'interdiction du recours au remplacement, répondant à la demande d'égalité de la nouvelle République naissante. En 1905, le service militaire obligatoire est étendu à 2 ans par la loi Berteaux. Progressivement, ce service obligatoire va s'inscrire comme une institution de la République. Ironie du sort, son établissement marque à la fois le début de la IIIe République, et sa fin, avec son abrogation en 1940.

ARMÉE FRANÇAISE : L'ÉTERNEL DILEMME DE LA CONSCRIPTION

La Première Guerre mondiale est l'apogée terrible de la logique de la "Nation en armes" : en effet, contrairement à la Seconde Guerre où les civils sont particulièrement visés, celle-ci voit les affrontements se limiter globalement aux forces militaires. Annoncée le 2 août 1914, en réponse aux mesures équivalentes prises par l'Allemagne, la mobilisation générale concerne près de 4 millions de citoyens français. C'est une première pour la France qui, contrairement à l'Allemagne, s'était limitée à l'engagement de son armée de métier durant la guerre de 1870. Au total, ce sont plus de 8 millions de soldats qui sont mobilisés sur la totalité de la guerre, dont de nombreux indigènes (environ 7%), venant principalement des colonies d'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les pertes sont effroyables : parmi les seuls incorporés français, près d'1,5 millions perdent la vie. Chaque commune de France possède son propre monument aux morts, rappelant au quotidien le tribut payé pour la défense de la patrie.

L'hécatombe parmi cette seule génération (les "classes creuses") provoque, comme durant les guerres napoléoniennes, un grand traumatisme qui entraîne la prolifération de mouvements pacifistes, avec des slogans tels que "*plus jamais la guerre !*". Cet état d'esprit influencera grandement le refus de voir la dangerosité de la montée du nazisme deux décennies plus tard.

Comme énoncé plus tôt, la conscription obligatoire est supprimée lors de l'armistice de 1918, mais est restaurée dès octobre 1919. Cependant, les corps de conscrits se limitent dorénavant à la défense du territoire métropolitain (ainsi, durant la guerre d'Indochine de 1946 à 1954, les forces françaises sont composées de professionnels et non d'appelés). Il faut cependant amener une nuance, car il serait faux de réduire l'armée française à la conscription et à la "Nation en armes". En effet, il existe depuis le Second Empire des régiments professionnels destinés à intervenir à l'étranger : conquête de colonies, défense des intérêts nationaux extérieurs... Ainsi, le système qui perdure jusqu'en 1996 est "mixte", bien que largement adossé à la conscription.



Inauguration du monument aux morts de la ville de Metz en 1935

ARMÉE FRANÇAISE : L'ÉTERNEL DILEMME DE LA CONSCRIPTION

La dernière grande mobilisation générale en France se déroule durant la guerre d'Algérie (de 1954 à 1962). On estime à 1,5 millions le nombre d'appelés du contingent envoyé dans la colonie française. Paradoxalement, la légitimité du système mixte est renforcée pour un temps, car seul ce dernier offre une réserve d'hommes suffisante au maintien de l'ordre sur un territoire si immense. De plus, cette proportion d'appelés avait pour avantage de donner un certain crédit aux actions de l'armée, vue comme l'émanation du peuple.

Enfin, le contingent devait permettre de contrôler l'armée dans ses volontés d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Cependant, selon le colonel Frédéric Guelton, l'importance des appelés du contingent dans l'échec du "Putsch des Généraux" de 1961 serait à relativiser. En effet, leur proportion dans les régiments putschistes et non putschistes ne présenterait pas de différence significative. Cet épisode va pousser le politique français à raccourcir les rênes vis-à-vis de la chose militaire, car la masse et la légitimité données par le contingent à l'appareil militaire aggravent les risques.



Les généraux Zeller, Jouhaud, Salan et Challe à Alger lors de leur tentative de putsch

L'ÉTAT ET L'ARMÉE

Ci-dessous, une citation de Raymond Triboulet, ancien ministre du président de Gaulle, énoncée lors d'un Conseil des ministres en 1963. Celle-ci porte sur la question de la légitimité de l'armée face au politique, tirée des mémoires d'Alain Peyrefitte (*C'était De Gaulle*) :

"Pendant la guerre de 14, toutes les responsabilités incombaient au commandant en chef, comme l'a dit Joffre à propos de la Marne. Or, pendant la Seconde guerre, Gamelin et Weygand ont reporté sur Daladier, puis sur Reynaud, la responsabilité de leurs échecs. De même, à Dien Bien Phu, Navarre, commandant en chef, s'était persuadé qu'il n'avait pas de responsabilités. Il n'y a eu aucun Conseil de guerre pour Gamelin, pour Weygand ni pour Navarre. L'impression a subsisté que, même en temps de guerre, c'est le pouvoir politique qui est responsable".

À cela, Charles de Gaulle ajoute :

"C'est toujours l'État qui est le responsable suprême. Les généraux ne sont que des instruments. Il faut qu'on respecte leur autonomie et leurs attributions, mais qu'ils soient guidés".

ARMÉE FRANÇAISE : L'ÉTERNEL DILEMME DE LA CONSCRIPTION

Suite à la Guerre d'Algérie, plusieurs réformes modifient durablement le contingent. En 1963, le service militaire est réduit à 16 mois, puis en 1970 à 12 mois. De plus, le service militaire est renommé "service national" en 1971, l'appelé peut à partir de ce moment, envisager son service sous de multiples formes (civiques, militaires techniques...) et le repousser jusqu'à 22 ans. On surnomme cette réforme : "service à la carte". Leurs conditions (salaires, logements...) vont notamment être gravement impactées par les restrictions imposées aux budgets de l'armée. Le président Valéry Giscard-D'Estaing propose donc une amélioration des conditions des appelés via la revalorisation des soldes ou encore un voyage mensuel gratuit, par exemple.

Cependant, bien qu'important pour l'unité de la nation, le contingent va progressivement perdre de son utilité face aux évolutions du contexte stratégique et militaire. De fait, le concept de "nation en armes" a un intérêt lorsque les frontières du pays sont menacées. Par exemple, durant la première partie du XXe siècle, les conscrits avaient pour mission de protéger la ligne bleue des Vosges face à une possible invasion allemande. Or, après la perte de l'Algérie et le climat politique relativement stable de l'Ouest européen (outre la division de l'Europe avec l'URSS), l'armée française n'eut plus à faire appel à un usage opérationnel des appelés du contingent. Les nouveaux terrains d'opération nécessitent des forces moins nombreuses et plus spécialisées, capables d'être déployées partout dans le monde dans des délais les plus brefs possibles. L'armée française s'y est spécialisée à tel point que dans les années 1970, le surnom attribué au troisième Président de la République, chef des armées dans la Ve république, était : "Giscard l'Africain".

OPÉRATION LÉOPARD

Pour illustrer ce besoin de professionnalisme, voici l'exemple de l'opération Léopard, qui a pris place en 1978 au Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo). Région instable, le Zaïre fait face à des tentatives de déstabilisations par des milices soutenues par des conseillers cubains. Le président Mobutu fait alors appel à la France. Le 17 mai, la 11e division de parachutistes et le 2e REP (Régiment Etranger de Parachutistes) sont mis en alerte. S'appuyant sur de simples plans touristiques et des relevés de commandos du 13e RDP, les autorités politiques (notamment Giscard d'Estaing et le ministre des Affaires Etrangères Louis de Guiringaud), accompagnées de l'Etat-Major, vont prendre la décision de l'intervention.

Le 19 mai, la Légion, accompagnée de parachutistes belges, saute sur Kolwezi (ville minière sous contrôle ennemi) où des massacres de populations civiles ont d'ores et déjà commencé. En quelques jours, la situation est sous contrôle : moins d'un mois plus tard, les militaires français ont évacué le terrain. Opération complètement inenvisageable avec des appelés du contingent, dont la réussite dépend des compétences martiales des soldats répondant à la vitesse de prise de décisions des autorités en charge.



LE PASSAGE À L'ARMÉE PROFESSIONNELLE ET LA FIN DU CONTINGENT

En 1991, la décision du président François Mitterrand de ne pas faire intervenir le contingent en Irak sonne pour la plupart des observateurs la fin programmée de cette institution. Il faut cependant attendre le premier mandat présidentiel de Jacques Chirac pour que le passage à l'armée professionnelle soit annoncé officiellement. À l'époque, Chirac justifia cette décision par l'incapacité française à déployer plus de 12 000 hommes dans la Guerre du Golfe. Selon Jacques Lanxade (Chef d'Etat Major des armées de Jacques Chirac en 1991), cette raison n'en était pas réellement une, car la limitation des hommes déployés dans le Golfe avait été une décision politique du président Mitterrand et non un manque de moyens.

Pierre Servent rapporte dans son ouvrage *Les présidents et la guerre* une discussion entre l'historien Henri Amouroux et Jacques Chirac, le 12 juillet 1996 à l'hôtel de Brienne. Étant rentré en possession d'une lettre de Charles de Gaulle datée du 17 avril 1935 défendant la professionnalisation du corps blindé, Jacques Chirac s'extasie de voir sa réforme de l'armée s'inscrire dans la philosophie profonde du grand homme. Cependant, son interlocuteur lui aurait rétorqué, en appuyant ses dires sur l'ouvrage *Vers l'armée de métier* rédigé par De Gaulle, que ce dernier n'était favorable qu'à la professionnalisation des corps blindés, qui combattaient aux côtés des conscrits, en outre à une armée mixte.

Finalement, en 1997, le service national est supprimé après que l'hypothèse de son maintien, soutenue par la commission de défense ad hoc dirigée par Philippe Seguin, ait été écartée. Il est remplacé par une journée d'APD (Appel Préparation de la Défense) qui est aussi étendue aux jeunes filles. Cette décision est également motivée par des raisons budgétaires.

A posteriori, le service national peut être considéré pour beaucoup, et notamment pour la jeunesse, à une institution dépassée, ne répondant plus aux besoins de l'époque. Ce désaveu est particulièrement visible par l'explosion du nombre d'exemptions, pour des jeunes voyant dorénavant ce service comme une corvée, et non plus comme un rite de passage pour devenir un citoyen à part entière.



Militaires français déployés en Irak dans le cadre de l'opération *Daguet*

ARMÉE FRANÇAISE : L'ÉTERNEL DILEMME DE LA CONSCRIPTION

Le processus de professionnalisation en lui-même fut assez bref, la mutation s'étant terminée dès 2001. L'armée procéda à un recrutement proportionnel à la perte d'efficacité entraînée par le départ des appelés, pour aboutir à une armée moins nombreuse, mais mieux formée et répondant mieux aux nécessités de la conflictualité moderne. En 18 ans, les effectifs ont été réduits de 58% (499 000 militaires en 1996 contre 209 000 en 2014). Bien que touchant ses limites opérationnelles au travers de multiples interventions aux quatre coins du globe, la professionnalisation des armées a permis la préservation de sa capacité opérationnelle. Ainsi, l'armée française a réussi, contrairement par exemple à son voisin outre-manche, à préserver une force diversifiée capable d'intervenir efficacement dans une majorité des situations, au coût d'une taille réduite de ses forces ("armée échantillon").

Cependant, comme attendu, le lien nation-armée se détend de plus en plus avec la méconnaissance grandissante des nouvelles générations de la chose militaire. On retrouve une incompréhension croissante avec une société civile incapable de comprendre l'utilité d'opérations extérieures lointaines, dans un contexte de crise économique persistante. Ainsi, les différents arbitrages se sont globalement faits en la défaveur de l'armée, atteignant le dramatique palier des 1,5% du PIB (Livre blanc de la défense de 2013). Les relances budgétaires débutées sous le premier quinquennat Macron n'ont permis jusqu'à maintenant qu'à empêcher le désagrément des moyens opérationnels de l'armée après deux décennies de disette.

VERS UN RETOUR DES LEVÉES DE MASSE ?

Cela fait maintenant plusieurs années que les État-Majors français avertissent de la taille "échantillon" de l'armée, crainte confirmée par le retour de la haute-intensité aux portes de l'Europe, au-travers de la guerre d'Ukraine. Selon les estimations de l'Armée de Terre, la tenue de 20 kilomètres de front nécessiterait la présence de 6000 soldats et 1500 véhicules armés.



Tirs de batterie ukrainienne en direction de positions russes

En appliquant cette logique aux capacités actuelles de déploiement françaises, notre capacité de résistance se limiterait à 83 kilomètres. Estimations inquiétantes mais prévisibles, qui démontrent la nécessité d'accroître la masse de l'armée française. Cette menace est prise au sérieux par le Ministre des Armées Sébastien Lecornu qui a annoncé vouloir doubler l'effectif de la réserve militaire (de 40 000 à 80 000 sous deux ans). Cependant, devant l'exemple des mobilisations russe et ukrainienne, cette décision pourrait ne pas avoir l'ampleur que le contexte requiert.

Il est aussi nécessaire de préciser que les nécessités technologiques des conflits contemporains rendent la massification des forces ardue. Cependant, une question se pose : la mobilisation partielle ou générale de la population ne risquerait-elle pas de s'imposer aux gouvernants, faute d'alternative viable ?

SOURCES

- Alain Peyrefitte : C'était De Gaulle, 1994
- Annie Crépin : Défendre la France, 2005
- Pierre Servent : Les présidents et la guerre, 2017
- Jacques Lanxade : "De la conscription à l'armée professionnelle", Revue Etudes, 2005
- Thomas Valentin : "Les citoyens et leurs interactions avec le monde militaire au XXIe siècle", Revue Défense Nationale, 2016
- Claude Gautier, Pierre Zaoui : "Rapports militaires" (entretien croisé sur la guerre et l'armée), CAIRN
- Jean Joana : "La « condition militaire » : inventions et réinventions d'une catégorie d'action publique", Revue Française de science politique, 2002





SUIVEZ DEF'INSEEC SUR

